

NOTE COMPLÉMENTAIRE À LA POLITIQUE FINANCIÈRE

LES OBJECTIFS ET EXEMPLES RELATIFS AUX DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Les éléments qui suivent décrivent les principaux secteurs d'intervention de la SODEC en matière de financement d'entreprises. Ces derniers constituent des exemples et ne sont pas exhaustifs.

A) ARTS D'INTERPRÉTATION

Le théâtre, la chanson, l'humour, la danse, la musique spécialisée, les arts multidisciplinaires ainsi que les événements majeurs sont des activités admissibles. Le financement s'adresse aux entreprises des arts de la scène ainsi qu'aux entreprises gestionnaires d'équipements culturels.

Objectifs

- Soutenir les activités de production et de mise en marché des entreprises existantes (gérance et production) visant le développement de la carrière d'artistes québécois, et ce, sur tous les supports nécessaires (disque, vidéoclip, spectacle, etc.).
- Appuyer les entreprises existantes et les organismes professionnels dans leurs activités de production et de diffusion.
- Encourager la réalisation des activités des associations professionnelles ou des regroupements nationaux concourant au renforcement de leur secteur.
- Appuyer les initiatives d'exportation des produits québécois, particulièrement celles qui favorisent l'établissement de liens commerciaux permanents entre partenaires québécois et étrangers visant l'amélioration du positionnement des entreprises québécoises sur les marchés hors Québec.
- Participer au financement des équipements culturels dans la perspective d'un développement cohérent du secteur.
- Prendre part au développement de maisons de services techniques dont la raison d'être est directement reliée au secteur.

Exemples de financement :

- Pont financier par l'escompte de subventions, de commandites, de billetteries ou tout autre type de contrat de même nature
- Fonds de roulement pour des entreprises existantes qui assument un risque financier en investissant dans le développement de la carrière d'artistes professionnels tant sur le marché local que sur les marchés hors Québec.

- Fonds de roulement pour les entreprises de services connexes existantes qui assument un risque financier en investissant dans le développement de nouveaux produits, dans des efforts de promotion ou des initiatives d'exportation.
- Acquisition d'immobilisations.

Ne sont pas admissibles à un financement :

- Les entreprises dont les besoins de financement sont liés à la vente de spectacles au Québec (tourneurs).
- Les entreprises de services techniques dont la raison d'être n'est pas directement reliée au domaine.

B) ARTS VISUELS

Objectifs

- Soutenir le développement des galeries privées reconnues pour la qualité de leurs activités de promotion et de diffusion d'œuvres d'artistes québécois, et ayant une rentabilité suffisante pour assurer leur pérennité.
- Appuyer les entreprises existantes reconnues pour la qualité de leurs activités de production ou de diffusion d'œuvres d'art d'artistes québécois, et ayant une rentabilité suffisante pour assurer leur pérennité.

Exemples de financement :

- Pont financier par l'escompte de subventions ou de contrats.
- Fonds de roulement pour les galeries privées reconnues qui assument un risque financier en investissant dans le développement de la carrière d'artistes québécois, tant sur le marché local que sur les marchés hors Québec.
- Acquisition d'immobilisations.

C) CINÉMA ET TÉLÉVISION

Objectifs

- Encourager la production audiovisuelle indépendante en participant au financement d'entreprises de production, de distribution et de services techniques déjà existantes.
- Participer à la création (dans les régions insuffisamment desservies) et à la rénovation de salles de cinéma à propriété indépendante.
- Soutenir les distributeurs pour l'exportation de produits audiovisuels à l'extérieur du Québec en favorisant, notamment, l'établissement de liens d'affaires avec des partenaires étrangers.

Exemples de financement :

- Pont financier par l'escompte de licences de diffusion ou de tout autre contrat de même nature.
- Fonds de roulement pour des entreprises de production existantes qui assument un risque financier en investissant dans le développement de produits.
- Fonds de roulement pour les entreprises de distribution existantes qui investissent dans la mise en marché de produits audiovisuels.
- Acquisition d'immobilisations.

D) DISQUE

Objectifs

- Participer au développement des entreprises de production de disques afin de leur permettre d'augmenter le volume, la qualité ainsi que la diversité de leur production.
- Assister les entreprises dans leurs efforts de promotion et de mise en marché.
- Appuyer les entreprises de mise en marché du disque québécois pour qu'elles soient plus compétitives tant au Québec qu'à l'étranger.
- Appuyer les entreprises de production de disques existantes dans leurs efforts de consolidation.

Exemples de financement

- Pont financier par l'escompte de contrats.
- Fonds de roulement pour les entreprises existantes qui assument un risque financier en investissant dans l'augmentation de leur capacité de production, dans l'ajout de nouveaux titres à leur catalogue, dans l'ouverture de nouveaux points de vente, dans des efforts de promotion ou des initiatives d'exportation.
- Acquisition d'immobilisations.

Ne sont pas admissibles à un financement :

- Les studios d'enregistrement sonore.

E) LIVRE

Objectif

- Soutenir la vitalité de l'ensemble des activités du domaine (édition, distribution, diffusion et librairies) en participant au financement des entreprises existantes qui contribuent au développement de produits québécois d'édition.

Exemples de financement :

- Fonds de roulement pour les maisons d'édition existantes (littéraire, scolaire, spécialisée, etc.) visant à soutenir leurs projets de développement et d'expansion sur le marché local ou international.
- Acquisition d'immobilisations.

F) MÉDIAS ÉCRITS

Objectif

- Favoriser le développement des entreprises québécoises ayant au moins un an d'existence et dont le succès commercial des produits ayant un contenu culturel et rédactionnel significatif (magazines, périodiques, hebdomadaires, etc.) est démontré.

G) MÉTIERS D'ART

Objectifs

- Favoriser le développement des entreprises des métiers d'art (incluant les entreprises individuelles d'artisans) en offrant du financement pour les activités de production et de commercialisation des entreprises ayant au moins une année d'opération commerciale et démontrant une capacité de remboursement.
- Appuyer les nouveaux moyens de production et de mise en marché des produits des métiers d'art qui visent une action structurante pour le domaine.

Exemples de financement :

- Pont financier par l'escompte de subventions ou de contrats.
- Fonds de roulement pour les entreprises de métiers d'art qui assument un risque financier en investissant dans l'augmentation de leur capacité de production, dans le développement de nouvelles lignes de produits, dans des efforts de promotion ou des initiatives d'exportation.
- Acquisition d'immobilisations.

H) PATRIMOINE IMMOBILIER

Objectifs

- Participer au financement de projets de recyclage d'immeubles mis de l'avant par l'entreprise privée et contribuant à la revitalisation d'un arrondissement historique et à la mise en valeur du patrimoine immobilier.

I) MULTIMÉDIA

Objectifs

- Soutenir la diversification des entreprises de contenu culturel dans le développement et la commercialisation de produits multimédias (édition ou coédition).
- Appuyer les efforts de développement et de mise en marché des éditeurs de titres multimédias dont les produits ont démontré un potentiel commercial.

Exemple de financement

- Fonds de roulement pour les entreprises qui assument un risque financier en investissant dans le développement, la commercialisation ou la distribution de produits multimédias.

Restriction

- Les produits multimédias destinés aux fins propres d'une entreprise sont admissibles dans le cadre d'un financement corporatif à une entreprise relevant des domaines de responsabilité de la SODEC.

N'est pas admissible à un financement

- Toute entreprise dont l'activité principale n'est pas associée à l'édition de produits multimédias ou aux champs d'intervention de la SODEC.

J) RADIO, TÉLÉDIFFUSION ET TÉLÉDISTRIBUTION

Objectifs

- Favoriser la création ou le développement d'entreprises désirant augmenter l'offre de services ou intégrer de nouvelles technologies.
- Participer à la mise en place de canaux œuvrant dans des créneaux nouveaux, en accord avec les politiques gouvernementales.